

La décision *Luamba* et la fin des interceptions au hasard

Mardi le 14 novembre 2023, entre 11h30-12h45, FTX202, Pavillon Fauteux
(Un dîner gratuit sera servi)



Terry Skolnik,
Professeur agrégé et co-directeur du Centre de droit public de l'Université d'Ottawa.



Fernando Belton,
Avocat en droit criminel au sein du cabinet Belton Avocats, directeur-général de la Clinique Juridique de Saint-Michel, et chargé de cours à l'Université McGill et à l'Université d'Ottawa.

Ce midi-conférence abordera la décision *Luamba c. Procureur général du Québec* qui a déterminé que les interceptions routières au hasard sont inconstitutionnelles dans la province du Québec. Les conférenciers expliqueront l'impact et les conséquences potentielles de cette décision au Québec et au restant du Canada.



Criminel Carcéral
ASSOCIATION DE DROIT